



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité



REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Fonctionnement de la restauration scolaire

Inscription au service de la restauration scolaire

Le lycée remet à l'élève le dossier d'inscription au restaurant scolaire. Le dossier d'inscription doit être restitué avec la fiche d'inscription à la demi-pension en y ajoutant l'attestation de quotient familial adressé aux familles par la CAF ou, à défaut, de l'attestation « calculatrice EquiTables » (www.iledefrance.fr/equitables) accompagnée de la copie du dernier avis d'imposition. **Sans document relatif au quotient familial CAF, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Ouverture et accès

Le restaurant scolaire est ouvert de **11h30 à 13h30**. Pour les élèves et étudiants deux services successifs sont assurés à 11h30 et 12h30.

L'accès au restaurant scolaire fait l'objet d'un contrôle par carte magnétique. Le lycée fournit à chaque usager régulier une carte magnétique qu'il doit conserver en bon état de fonctionnement tout au long de l'année scolaire. La carte magnétique est nominative et ne doit en aucun cas être utilisée par un tiers ; son utilisation par une autre personne que son titulaire est considérée comme une fraude qui expose son utilisateur comme son titulaire à des sanctions.

L'élève qui se présente sans sa carte est autorisé à accéder au restaurant scolaire mais seulement en fin de service.

L'élève externe qui se présente sans avoir réservé son repas (au ticket) s'expose à un refus d'accès au restaurant scolaire.

Utilisation du badge

Un badge est remis gratuitement aux élèves et étudiants, à la première rentrée scolaire. Cette carte, **strictement personnelle et non prêtable**, est valable pour toute la durée de la scolarité au Lycée André Bouilloche.

L'élève doit être en possession de son badge pour pénétrer au restaurant et surveiller le solde qui s'affiche sur la borne à chaque passage au self.

En cas d'oubli **exceptionnel** de carte, l'élève devra se présenter au service intendance.

En cas de carte dégradée, perdue ou volée, l'élève devra contacter le service intendance pour bloquer la carte afin d'éviter toute utilisation frauduleuse. Le coût de la nouvelle carte est de **3,50 euros**. (délibération du Conseil d'administration du 09.12.2020)

Tarifification à la prestation

Les tarifs sont fixés par la Région Île-de-France qui applique une tarification unique basée sur les ressources de la famille. Le Conseil d'administration du 05.11.2020 a voté le principe de la facturation à la prestation (délibération n°1).

Pour des raisons d'organisation du service, le nombre de convives doit être anticipé au maximum et connu le matin. **Les repas devront être réservés à l'avance sur une borne dédiée ou depuis un site internet. La carte devra avoir été chargée pour permettre la réservation.**

Les élèves externes peuvent manger occasionnellement au lycée lorsque leur emploi du temps les y contraint. La carte de cantine devra être chargée à l'avance par tranche d'au moins dix repas. Le tarif au quotient familial sera appliqué sous réserve que le document attestant du quotient familial ait été fourni.

Les élèves boursiers sont invités à communiquer au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire la notification d'attribution qui leur est envoyée et dont les bourses nationales sont affectées au règlement de la demi-pension. Il est possible de s'inscrire au service de restauration, à tout moment, en cours d'année.

A la fin de l'année scolaire, le solde du compte est reporté sur l'année suivante, sauf demande de la famille de remboursement du montant restant sur la carte. Les élèves qui quittent l'établissement sont remboursés. (fournir obligatoirement un RIB)

Difficultés financières

Les fonds sociaux : Les familles en difficulté économique peuvent être aidés par le fonds social lycéen ou la caisse de solidarité. Ces aides sont déduites du montant à acquitter par les familles.

Un dossier de demande d'aide est à retirer auprès du service intendance.

La commission de Fonds social instruit et statue sur l'attribution des aides aux familles.

18 BOULEVARD GUTENBERG 93190 LIVRY-GARGAN

0156 469 000 • 0156 469 012

Int.0931585t@ac-creteil.fr • www.lyceebouilloche.org